

MISE EN LIGNE LE 12-01-2024

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

« CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE ROYAN »

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

« EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE »

SEANCE DU LUNDI 18 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 18 du mois de décembre, à 14h00, la Commission Permanente du Centre Communal d'Action Sociale s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis MOALLIC, Président de la Commission Permanente du C.C.A.S. de Royan.

OBJET :

N° 23-186

**« SECOURS CENTRE
DE LOISIRS »**

Date des convocations :

6 novembre 2023

Membres présents : 7

Membres en exercice : 8

Nombre de votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

✓ **Présents(es) :**

Mesdames BENOIT, CHATEAU, ISENDICK-MALTERRE

Messieurs DUCHE, GUIARD, MOALLIC, THULEAU

✓ **Absente:**

Madame BAUDE

Vu l'article R123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Conseil d'Administration à mettre en place une commission permanente,

LA COMMISSION PERMANENTE

DECIDE

D'accorder un secours financier, à 1 famille soit 2 enfants, pour le règlement de leurs **frais de séjour au Centre de Loisirs Gimaj'in**, pour les vacances de Noël (période du 23/12/2023 au 07/01/2024), pour un montant plafond de **152,32 €**.

La somme sera versée directement à – **COMMUNE DE ROYAN** – 80 avenue de Pontailac – 17200 ROYAN.

Certifié exécutoire
compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales, le 12/01/24
Certifié conforme
Centre Communal d'Action Sociale de Royan,
le 12/01/24
Par délégation du Président,
La Directrice du CCAS
Frédérique SALLES



Fait à ROYAN, le 21 décembre 2023

Pour le Conseil d'Administration
Le Président du CCAS
Maire de Royan

Patrick MARENGO

Accusé de réception en préfecture
072678016-20231221-DEL-23-186-DE
Date de télétransmission : 12/01/2024
Date de réception préfecture : 12/01/2024